



# LE SAINT PAULAIS

## **BULLETIN INFO n° 65 : AOUT – SEPTEMBRE 2016**

Également disponible en ligne sur le site internet de Saint Paul du Bois grâce au lien suivant :  
[http://www.saintpauldubois.com/rubrique/municipale.php?p=municipale\\_b\\_intermediaire](http://www.saintpauldubois.com/rubrique/municipale.php?p=municipale_b_intermediaire)

### **SOMMAIRE**

- I. Actualités**
- II. Extraits des conseils municipaux**
- III. Associations**
- IV. Informations communales**
- V. Agenda**
- VI. Informations diverses**

### **I. Actualités**

#### **Distribution des bacs à ordures ménagères :**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, vos déchets seront collectés seulement s'ils sont présentés dans les bacs fournis par le SMITOM.

Pour réduire vos ordures ménagères....

Pensez au compostage ! Le SMITOM met à disposition des composteurs...

Pour tous renseignements : tél : 02.41.59.61.73



### **II. Extraits des conseils municipaux :**

#### **Travaux Maison Théâtre :**

Le Conseil municipal accepte le devis de plomberie de Mr GAUTREAU sans siphon d'un montant de 1 539 € et le montage du bar par les Ets GAULTIER pour 2 228€.

Le devis d'ALGAFLEX est accepté pour la révision de la cloison avec une personne sur site pour mise à disposition pour la dépose et repose du panneau pour un montant de 1 312€ H.T.

#### **Ecole publique :**

Le montant qui sera versé à Lys Haut Layon est de 6 527€ pour 9 élèves et 307 € à la Commune de Maulévrier pour 1 élève.

#### **Conseiller Municipaux CAC :**

Mr Olivier VITRE est désigné en qualité de conseiller communautaire.

Mr Éric ABELARD est désigné en qualité de suppléant.

#### **Accueils périscolaires et cantine de la commune LYS HAUT LAYON**

La Commune nouvelle Lys Haut Layon propose de signer une convention de participation financière afin que les familles puissent bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de Lys Haut Layon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ne signe pas cette convention (vote : 12 votants - **12 NON**).

Une majoration de 1€ par rapport aux tarifs des enfants de Lys Haut Layon sera appliquée aux familles hors commune nouvelle Lys Haut Layon pour l'année scolaire 2016/2017 soit : 3.96€ pour la cantine de Vihiers.

## **Retrait de la commune du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets du sud Saumurois (SMITOM)**

-Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL 2016-60 en date du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois

-Considérant l'intérêt d'une gestion harmonisée des compétences sur le futur territoire intercommunal,

Le Conseil Municipal décide d'acter le retrait de la commune de SAINT PAUL DU BOIS du SMITOM Sud Saumurois, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La gestion de la déchetterie de ST PAUL DU BOIS sera assurée par la CAC du choletais au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Test à la fumée : Allée des Noisetiers et Allée des Peupliers**

Considérant qu'il y a toujours des eaux parasites qui vont à la station d'épuration et entraînant un mauvais fonctionnement des pompes, des tests vont être faits dans 19 maisons « Allée des Noisetiers » et « allée des Peupliers » pour voir si les branchements sont bien faits. Le Conseil accepte le devis de Sanitra d'un montant de 1 170€.

## **Enfouissement des réseaux : rue du Moulin**

Le Conseil Municipal accepte les devis du SIEML : Syndicat d'Electricité pour un montant de 26 688.84 €. Montant prévu au budget primitif 2016 : 34 000€.

## **Devis cloche n°1 et cadran de l'église**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LUSSAULT pour le remplacement à neuf du moteur et du kit électrique du cadran pour un montant de 2 162.92€ TTC.

## **Mission de conseil en énergie**

Le Conseil municipal décide de faire intervenir un chargé de mission maîtrise d'énergie pour un montant de 305€, avec pour objectif de proposer des conseils personnalisés, afin de permettre à la commune de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur le patrimoine communal. Des devis de chauffe-eau seront demandés pour éviter que les chaudières fonctionnent en permanence dans les logements Rue du Prieuré.

## **Maison des Services Au Public :**

Jusqu'à ce jour, le centre-socio culturel qui va devenir Maison des services au public, accueillait des personnes de la CAF et de la CPAM dans le cadre de permanences. Celles-ci vont être en partie remplacées par un accès sur internet. Les élus s'inquiètent de cette diminution de permanences au profit : « de connexion Internet ».

## **III. Associations :**

### **Country**

L'Association Country St Paul a effectué son premier bal dimanche 18 septembre et a rassemblé une centaine de personnes venue des clubs de Maulévrier, Chemillé, Doué la Fontaine, Saumur, Angers et Cholet. Le bureau est très satisfait de cette première organisation et reconduit cette manifestation l'an prochain le **dimanche 10 septembre 2017**.

Un grand merci aux adhérents qui ont effectué des gâteaux et tenu des permanences pendant le bal.

### **CSSP Basket**

Les matchs démarrent samedi 24 septembre à la salle de Somloire. Il est toujours possible de prendre une licence au sein du club CSSP.

La disco du club aura lieu **samedi 22 octobre** à la salle de sport de Somloire. Entrée à partir de 22h. Soirée fluo et distribution de cadeaux animée par FDJ.

Site internet : <http://www.saintpauldubois.com/>

## **Familles rurales – Bibliothèque**

Ouverture tous les samedis de 11h à 12h30 ; Venez découvrir la boîte à livres dans le hall de la Mairie.

## **Gymnastique d'entretien :**

Des cours sont donnés tous les lundis de 20h30 à 21h30 dans la salle de sports par une personne diplômée, gratuité pour les 1<sup>er</sup> cours, inscription sur place.

## **L'ADMR**

Couchers tardifs - passages rassurants – aide aux actes essentiels ; l'ADMR répond aussi à vos besoins la nuit.

Contactez-nous : ADMR Bois d'Anjou – 4, rue Jeanne d'Arc – 49360 LA PLAINE - 02.41.55.49.77

Mail : [bois-anjou@asso.fede49.admr.org](mailto:bois-anjou@asso.fede49.admr.org)

## **Initiatives emploi**

Vous avez des besoins afin de pouvoir faire face à un surcroît d'activité, à un remplacement d'un salarié ou à une tâche ponctuelle. Initiatives emplois vous propose une réponse locale. Il suffit d'un appel, ils analysent avec vous votre demande et répondent au mieux à vos besoins. Ils assurent le recrutement et les formalités administratives (déclaration, contrat de travail...)

Coordonnées : à Vihiers 02.41.56.11.13 initiatives.emplois@orange.fr

## **IV. Informations communales :**

### **Récolte papiers à la cantine**

La cantine organise une collecte avec apport volontaire **de papier, journaux, magazines, catalogues, annuaire...**

Vous pourrez déposer vos papiers jusqu'au 15/12/2016 dans une benne (le lieu sera précisé à une date ultérieure) Les profits de cette collecte seront versés à l'association de la cantine pour l'aider à son fonctionnement.

**Gardez bien tous vos papiers car la somme versée à la cantine est proportionnelle au nombre de kg de papiers récolté !**

**Merci pour votre soutien !**



### **Télévision :**

Si vous recevez mal les émissions de télévision, appelez le **0970 818 818** - Télévision Agence Nationale des Fréquences.

### **ANJOURBUS : cartes ICAR**

Le Département propose gratuitement la carte ICAR aux jeunes scolarisés ou étudiants de moins de 25 ans, ce qui permet de voyager à prix réduit quel que soit le trajet sur le réseau Anjoubus, les mercredis après-midi, samedis et tous les jours durant les vacances scolaires.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, sur présentation de la carte ICAR au conducteur, le tarif du ticket appliqué est de 1.50€.

Pour plus de renseignements adressez-vous au secrétariat de Mairie.

### **Déchetterie :**

Elle est ouverte le samedi de 14h à 17h.

Une collecte de ferraille à lieu le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois à la déchetterie de Vihiers de 9h à 12h et de 14h à 17h

### **A louer :**

**Types 4 et types 3 :** s'adresser à la Mairie

## **Terrains Lotissement « La Source » :**

**11 lots** (de 624m<sup>2</sup> à 1 090 m<sup>2</sup> sans taxe d'aménagement communal, 26€ H.T) sont disponibles.  
S'adresser à la mairie.

## **Inscriptions sur listes électorales**

L'inscription doit se faire avant le 31 décembre 2016, n'attendez pas la dernière minute, présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité ou votre livret de famille, pour pouvoir voter en 2017.

- Elections Présidentielles : **23 avril et 7 mai 2017**
- Elections Législatives : **11 juin et 18 juin 2017**

## **Brûlage des déchets verts :**

En zone urbaine, est interdit le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets verts issus des parcs, des jardins.

Le brûlage à l'air libre par les agriculteurs est limité à la période allant du 16 Octobre au 15 mai entre 7h et 17h.

En dehors des zones urbaines est toléré le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle : entre 11h et 15h30 en décembre, janvier et février puis les autres mois de 10h00 à 16h30 (hors mois faisant l'objet d'interdiction, notamment au titre du risque d'incendie).

## **Bloctel**

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
  - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

## **Comment cela fonctionne-t-il ?**

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

## **V. Agenda :**

- 14 Octobre 2016 : Marché d'automne de 18h à 20h dans la salle de sports
- 22 Octobre 2016 : Bal du basket – salle de sport de Somloire
- 13 Novembre 2016 : 10h30 cérémonie du 11 novembre
- 27 novembre 2016 : marché de Noël
- 10 septembre 2017 : Bal Country

*Vous retrouverez toutes les dates de manifestations dans l'agenda sur le site internet de la commune grâce au lien suivant : <http://www.saintpauldubois.com/rubrique/agenda.php>*

## **VI. Informations diverses :**

### **Logement locatif :**

La Sté GAMBETTA vend le logement locatif 13 rue du Bois d'Anjou - Type 3, 80 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 55 000€.

### **PACK 15-30 ans**

Le pack 15-30 ans est un ensemble d'aides proposées par la Région, rendez-vous sur [PACK15-30.fr](http://PACK15-30.fr)  
Pass logement, Pass 1<sup>ère</sup> installation, Pass complémentaire santé, Pass prévention contraception, Pass transport régionaux, Pass culture sport, Ordipass (aide pour l'acquisition d'un ordinateur) Pass apprenti, Pass permis

### **Vend structure métallique**

Description : Vend structure métallique, charpente en acier galvanisé, laqué au four de teinte blanche, éclairage composé de 4 lampes boîtes à eau, surface 94 m<sup>2</sup> - A démonter sur place

2 500€ portails et 1 500€ dôme : 4 000€ l'ensemble démonté par l'acheteur.

